

**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2023.165

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	18	Pour :	18
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation :* 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents :** M. Gérard ANDRE, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

**Pouvoir(s) :** Mme Roseline ARMENGAUD pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Nicolas TOURNIER.

**Absent(s) excusé(s) :** M. Fabrice IGOUNET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance :** M. MANERO.

**Objet de la délibération : CREATION D'UN POSTE PERMANENT A TEMPS COMPLET DE REFERENT ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE AU SEIN DU POLE FAMILLE**

**Exposé :**

La commune a renouvelé en septembre 2022 la mise en place d'un Projet Éducatif de Territoire (PEdT) et d'un plan mercredi. La convention qui lie pour une durée de 3 ans la commune, les services départementaux de l'Éducation nationale de Haute-Garonne et la Caisse d'allocations familiales fixe entre autres les objectifs et le contenu de ce PEdT et les engagements respectifs des partenaires associés.

Dans ce PEdT renouvelé figure un volet environnemental et de développement durable comprenant un certain nombre d'actions avec des ateliers de découverte en vue de susciter des comportements responsables de préservation des ressources et des espaces naturels (biodiversité, eau, déchets, énergie, climat, mobilité ...).

Pour mener à bien ce projet, il a été créé un contrat de projet d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à 30 heures à compter du 1er avril 2023 pour occuper les fonctions d'animateur référent en matière d'environnement et développement durable. Ce poste est désormais intégré au Pôle Famille et a un rôle transversal au sein des acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse. Cette transversalité a nécessité l'augmentation du temps de travail du poste en passant à un temps complet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les actions liées au poste telles que l'animation des ateliers jardinage, de découverte de l'environnement, l'apprentissage des écogestes, la lutte contre le gaspillage, l'animation de groupes, la vulgarisation des savoirs scientifiques, la collaboration et l'élaboration de partenariat avec de multiples partenaires internes ou externes, l'élaboration d'outils pédagogiques sont devenus des enjeux à long terme pour la collectivité.

Il est donc proposé de créer un poste permanent ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animations et au cadre d'emploi des animateurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

### **Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux,

Vu décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.07 en date du 30 janvier 2023 portant création d'un contrat de projet d'un an pour occuper les fonctions d'animateur référent en matière d'environnement et développement durable,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023.81 en date du 19 juin 2023 portant augmentation du temps de travail du poste,

Considérant le PEdT,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** de créer un poste permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation et des animateurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

**Article 2 :** de prévoir les dépenses correspondantes au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*